

Conditions Générales de Vente (CGV)

Éditeur : Guillaume Pyrka – Auto-entreprise SFPG 4631

Activité : Formation en secourisme, prévention et incendie

Adresse : 803 chemin de Mercadier 46230 Lalbenque, France

Email de contact : sfpg4631@gmail.com

SIRET : 895 106 854 00014

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités selon lesquelles Guillaume Pyrka propose ses prestations de formation en secourisme, prévention et incendie, dans le cadre de demandes reçues par devis et après contact avec le client.

2. Commande et devis

- Toute demande de formation fait l'objet d'un devis personnalisé envoyé au client.
- La commande est considérée ferme et définitive dès réception du devis signé par le client, par email ou courrier.

- Le devis indique le contenu, le lieu, la durée, le tarif et les conditions particulières éventuelles de la formation.
 - Aucun service ne sera fourni sans acceptation écrite préalable du devis par le client.
-

3. Tarifs

- Les tarifs sont exprimés en euros, hors taxes, et susceptibles de TVA au taux en vigueur.
 - Les prix indiqués dans le devis sont valables pour la durée indiquée sur celui-ci.
 - Les frais éventuels de déplacement ou de matériel spécifique sont précisés dans le devis.
-

4. Paiement

- Le paiement intégral est exigible selon les conditions précisées sur le devis (généralement dans les 15 jours à réception de la facture).
 - Les modalités peuvent être par virement bancaire, chèque ou tout autre moyen précisé dans le devis.
 - En cas de retard de paiement, des pénalités conformes à la réglementation en vigueur pourront être appliquées.
-

5. Annulation et report

- Toute annulation ou report doit être notifié par écrit (email ou courrier).
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant la date prévue, des frais peuvent être facturés selon le devis ou forfait définis.

- En cas de report, une nouvelle date sera fixée d'un commun accord, sans frais dans la limite de 7 jours.
-

6. Obligations du client

- Le client s'engage à fournir les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de la formation (salle, matériel, nombre de participants).
 - Le client garantit la présence des stagiaires inscrits. Toute formation commencée reste due.
-

7. Exclusion

- Le formateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait au bon déroulement de la formation.
-

8. Responsabilité

- Guillaume Pyrka s'engage à fournir la formation conformément au devis et aux règles en vigueur.
 - Sa responsabilité est limitée aux dommages directs liés à la prestation, hors cas de force majeure.
-

9. Propriété intellectuelle

- Les supports pédagogiques remis restent la propriété de Guillaume Pyrka et ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation.

10. Loi applicable et juridiction

- Les présentes CGV sont soumises au droit français.
- En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux de Cahors.

Dernière mise à jour : 10/08/2025

